

Pour en savoir plus, contactez directement la structure proposant l'aide souhaitée :

ACTION LOGEMENT

Le Mans : 02 43 39 56 76
 Angers : 02 41 20 85 49
 Laval : 02 43 67 38 80
www.actionlogement.fr

CAF DE LA SARTHE

Tél. 32 30 (Numéro unique et gratuit)
 178 Avenue Bollée, 72000 LE MANS.
www.caf.fr

CAF DE LA MAYENNE

Tél. 32 30 (Numéro unique et gratuit)
 11 Quai Paul Boudet, 53000 LAVAL.
www.caf.fr

SÉCURITÉ SOCIALE DE LA SARTHE

Tél. 36 46
 178 Avenue Bollée, 72000 LE MANS.
www.ameli.fr

SÉCURITÉ SOCIALE DE LA MAYENNE

Tél. 36 46
 37 Boulevard Montmorency, 53084 LAVAL.
www.ameli.fr


D'INFOS SUR
www.greta-cfa-paysdelaloire.fr

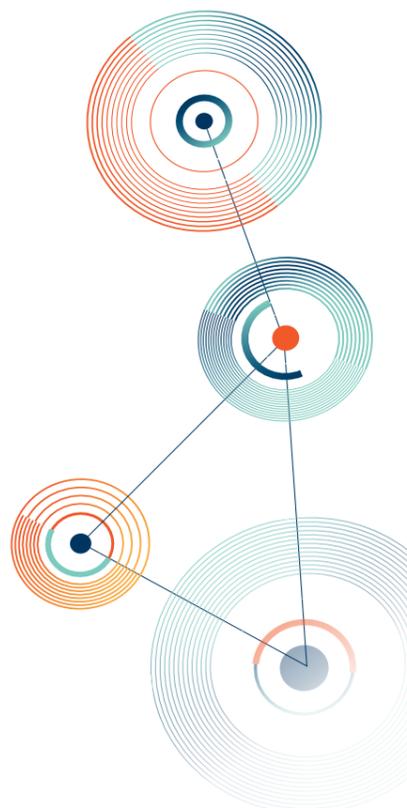
GRETA-CFA DU MAINE

Tél. 02 43 84 04 50
 28 Rue des Grandes Courbes, 72100 LE MANS.
greta-cfa.maine@ac-nantes.fr

Maryse DURAND
 Chargée de l'accompagnement
 Social et Référente Handicap

02 43 84 88 28 / 07 50 55 25 41
maryse.durand2@ac-nantes.fr

Disponible de 8h30-12h30/13h-17h,
 SAUF le mercredi et le vendredi jusqu'à 16h.




RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
 Liberté
 Égalité
 Fraternité


GRETA CFA
 La référence formation


 RÉGION
FORMATION
 accélérateur d'emploi

 Région
PAYS DE LA LOIRE


RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
 Liberté
 Égalité
 Fraternité


GRETA CFA
 La référence formation

GRETA-CFA DU MAINE

UNE FORMATION
 UNE QUALIFICATION
 UN EMPLOI

**AIDES & DISPOSITIFS
 POUR LES APPRENTIS !**

L'apprentissage et les contrats de professionnalisation
 au sein des lycées de l'Education Nationale, en Sarthe et Mayenne.



EN AMONT DE VOTRE PARCOURS DE FORMATION



DISPOSITIFS LIÉS AU CONTRAT D'APPRENTISSAGE

Sous réserve de vérification et d'acceptation des dossiers.

- **ARS - Allocation Rentrée Scolaire**
Varie entre 370,31€ et 404,28€. Contactez votre Caisse d'Allocations Familiales.
- **Le Premier Équipement**
Il s'agit du 1^{er} équipement pédagogique nécessaire à l'exécution de la formation. Ce forfait est déterminé par l'OPCO dont le montant ne peut dépasser 500€. La demande est réalisée par l'établissement scolaire.
- **Participation aux frais d'Hébergement et de Restauration au sein du lycée**
Montants :
- 3€/repas (2 repas maximum/jour si interne)
- 6€ pour l'hébergement (nuitée + petit déjeuner)
- **Modalités de remboursement selon l'OPCO**
Cadence de remboursement pour un contrat de 2 ans à partir du : 8^{ème} - 11^{ème} - 14^{ème} - 20^{ème} - 23^{ème} et 27^{ème} mois après le début du contrat.

DISPOSITIF POUR LA MOBILITÉ

- **Aide au Permis de Conduire**
Les prérequis pour prétendre à cet aide sont :
- Avoir 18 ans.
- Être inscrit(e) dans une auto-école.
- Ne pas avoir passé ou obtenu le permis de conduire.
Montant : 500€. Contactez le GRETA-CFA du Maine.

LES DISPOSITIFS FINANCIERS

- **Prime d'activité**
Cette aide est destinée aux apprentis de +18ans percevant un revenu mensuel net de 78% du SMIC. Sous conditions des ressources du foyer. Cette demande se réalise en ligne via la CAF.

LES DISPOSITIFS SPÉCIFIQUES

Sous réserve de vérification et d'acceptation des dossiers.

- **Fonds Social Apprenti Régional**
Aide aux apprentis qui rencontrent des difficultés pouvant freiner leur parcours.
- **Carte Étudiante des métiers**
Tarifs réduits : transport en commun, sport, activités de loisirs et culturelles. Contactez le GRETA-CFA du Maine.
- **PASS Culture**
300€ dès 18 ans, 30€ pour les jeunes de 16 à 17 ans et 20€ pour les jeunes de 15 ans pour diverses offres : loisirs, cours de musique, achats de livres/BD, etc.
- **E.PASS Jeunes (15 à 19 ans)**
La Région vous offre 130€ d'avantages pour la culture et le sport.
Pour ces 2 pass, merci de faire la demande via l'application mobile ou sur le site internet.

DISPOSITIFS POUR L'ACCÈS ET LE MAINTIEN DANS LE LOGEMENT

Sous réserve de vérification et d'acceptation des dossiers.

- **Les aides au logement - APL/ALS**
Le montant est calculé en fonction des ressources de l'apprenti. Contactez la CAF de votre département.
 - **Aides Action Logement**
Aides d'Action Logement de 15 à 30 ans. La demande se fera via le site : alternant.actionlogement.fr
 - **Mobili Jeune - Action Logement**
Action Logement prend en charge également une partie votre loyer, jusqu'à 100€/mois. Le montant est calculé sur le loyer après déduction des diverses aides. Prérequis : Avoir -30ans. La demande se fera via ce site : www.mobili-jeune.fr
 - **Garantie Visale**
Aide concernant la caution. Prérequis : Être âgé entre 18 ans et 30 ans. Le montant maximum dépend des ressources. Pour obtenir ce visa, la demande se réalise en ligne via le site www.visale.fr
- OU
- **Avance Loca-Pass**
Prêt à taux 0 pour le dépôt de garantie. Prérequis : Avoir -30 ans. La demande se fera sur le site d'Action Logement.

